

COMMUNE D'ANDELAT

(Département du Cantal)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°6.2.1 : LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



PLU prescrit le : 6 février 2009

Arrêté par délibération du Conseil Municipal le : 13 mai 2015

Soumis à enquête publique : 5 novembre au 8 décembre 2015

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le : 5 aout 2016

Caractère exécutoire le :



Commune d'Andelat



**Syndicat Intercommunal AGEDI
BP 90217 – 15002 AURILLAC**

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(Source : Porter à connaissance, commune d'Andelat – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme – DDT du Cantal – février 2011)

Code	Nom officiel de la servitude	Acte permettant l'institution	Service responsable de la servitude
AC1	<p><u>Protection des Monuments Historiques</u> Servitude de protection des monuments historiques</p>	<p><u>Monuments classés :</u> Église d'Andelat : arrêté ministériel du 30/04/1969</p> <p><u>Monuments inscrits :</u> Croix de chemin : arrêté ministériel du 18/05/1971</p>	<p>Unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles 90, avenue de la République B.P. 539 15005 AURILLAC CEDEX</p>
AC2	<p><u>Protection des sites naturels et urbains</u> Servitudes de protection des sites et monuments naturels (réserves naturelles).</p>	<p><u>Sites inscrits :</u> Site du château du SAILHANT : arrêté ministériel du 07/02/1945</p>	<p>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement 7, rue Léo Lagrange 63000 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1</p>
AS1	<p><u>Conservation des eaux</u> Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine.</p>	<p><i>Captage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - MELANGE LE VIALARD (arrêté DUP du 20/01/1981) - FONTES 1 HS (arrêté DUP du 12/05/1988) - 5 FONTES HS (arrêté DUP du 12/05/1988) - POUR BARRET (arrêté DUP du 29/04/1970) - 2 FONTES HS (arrêté DUP du 12/05/1988) - 3 FONTES HS (arrêté DUP du 12/05/1988) - 4 FONTES HS (arrêté DUP du 12/05/1988) 	<p>Agence Régionale de la Santé Délégation territoriale du Cantal Bureau des risques sanitaires, de la prévention et des questions ambulatoires 1 rue du Rieu 15005 AURILLAC - cedex</p>
I4	<p><u>Electricité</u> Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.</p>	<p>Ligne 225 kV RUEYRES-SAVIGNAC mise en service le 22/12/1988</p> <p>Ligne 63 Kv SAVIGNAC-SAINT-FLOUR SNCF</p>	<p>RTE EDF Transport SA Transport électricité Sud-Ouest – groupe ingénierie maintenance réseau 34, avenue Henri Barbusse BP 52630 31026 TOULOUSE CEDEX</p>

PM1	<u>Risques naturels prévisibles</u> Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques prévisibles institués en vue, d'une part, de localiser, caractériser et prévoir les effets des risques naturels existants dans le souci notamment d'informer et de sensibiliser le public et, d'autre part, de définir les mesures et techniques de prévention nécessaires.	Plan de prévention des risques inondation – bassin versant de l'Ander approuvé par arrêté préfectoral n°2005/0775 du 1er juin 2005	
PM2	<u>Installations classées</u> Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantées sur un site nouveau.	Centre d'enfouissement de déchets ménagers et assimilés commune d'Andelat et Saint-Flour Arrêté préfectoral n° 2007-1088 du 23 juillet 2007	DREAL Auvergne (Inspection des installations classées)
PT3	<u>Télécommunications</u> (lignes et installations de télécommunications) Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunication (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques).	Câble enterré La Gare - La Coutrade - Arrêté n° 89.628 du 15 juin 1989 Câble enterré La Prunière - Sailhant Est - Arrêté n° 93-1196 du 21 juillet 1993	France Télécom DICT BP 239 83007 DRAGUIGNAN
T1	<u>Voies ferrées</u> Servitudes relatives aux chemins de fer	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer	SNCF Division Equipement
T5	<u>Relations aériennes</u> (dégagement) Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, servitude de dégagement.	Servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Saint-Flour-Coltines (PSA n°ES 371a, index B, approuvé par arrêté ministériel en date du 20 mai 1985)	Direction générale de l'Aviation civile Direction de l'aviation civile Centre-Est Délégation Auvergne Aérodrome de Clermont-Ferrand-Auvergne BP 50026 63510 AULNAT
T8	<u>Relations aériennes</u> Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	Servitudes radioélectriques (PSR n°996 – réf. CCT n°015-24-003) protégeant le BB VOR contre les obstacles, approuvé par arrêté ministériel du 12 décembre 1990	Direction générale de l'Aviation civile Direction de l'aviation civile Centre-Est Délégation Auvergne Aérodrome de Clermont-Ferrand-Auvergne BP 50026 63510 AULNAT

